

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 20
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 16
- pour : 16

DÉLIBÉRATION n° B2018/178

L'an deux mille dix-huit et le 09 novembre à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Catherine CORREGE, Michel SICARD, Elisabeth DUCUING, Alain PIASER, Monique MARTIN, Roger LACOME, Jean-Paul COMPAGNET, Suzanne SIMOIS, Bruno FOURCADE, Joël DEVAUD, Jean-Pierre CABOS, François DABEZIES, Fabienne ROYO, Alain DUCASSE, Joëlle ABADIE

Absents excusés : Nathalie SALCUNI, Jean-Claude CLARENS, Laurent LAGES

Objet : Programme d'aménagement zone d'activité touristique - commune de Lannemezan

Monsieur Bernard PLANO ne participe pas aux débats et au vote.

Monsieur le Premier Vice-Président propose de valider le devis de raccordement public au réseau électrique du parc accrobranches N'Co Park à Lannemezan.

Le coût des travaux s'élève à 1 097.03 €. Une somme de 7 000 € était prévue au BP 2018.

LE BUREAU

Le Premier Vice-Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- de valider le programme de raccordement public au réseau du parc accrobranches N'Co Park, confié à ESL, pour un coût de 1 097.03 € TTC, et d'autoriser l'engagement de la dépense correspondante.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

Affichée le **23 NOV. 2018**



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20181109-2018-178B-DE
Date de télétransmission : 23/11/2018
Date de réception préfecture : 23/11/2018